

# FAQ

26 novembre 2021

## Foire Aux Questions

### Hôtel de Ville

#### Rencontrer un service municipal

Tous les services municipaux vous accueillent sur rendez-vous uniquement .

Appelez le 02 40 80 85 00.

Pour faire réaliser des papiers d'identité à l'état civil, prenez rendez-vous en ligne sur cette page « [État civil – Population – Élections](#) »

### Nantes Métropole

#### Qui contacter pour un lampadaire en panne ?

Vous constatez un éclairage de voirie en panne, contactez le 02 72 01 26 00 (pôle Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole) en précisant près de quel numéro de rue se trouve le lampadaire.

Vous pouvez aussi le signaler à la mairie, au 02 40 80 85 00.

#### Coordonnées de notre pôle Nantes Métropole

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

6 rue Marie Curie

44120 Vertou

Tél : 02 72 01 26 00

[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

[pole.loiresevrevignoble@nantesmetropole.fr](mailto:pole.loiresevrevignoble@nantesmetropole.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

## **Qui contacter pour nettoyer les rues ?**

Pour toute demande concernant la propreté urbaine, les graffitis, le nettoyage des rues, contactez le 02 72 01 26 00 (pôle Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole).

## **Gestion des déchets**

### **Où peut-on retirer des sacs jaunes ?**

Si les sacs jaunes qui vous sont distribués une fois par an à domicile ne suffisent pas, vous pouvez vous en procurer à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

### **Collecte des encombrants**

Nantes Métropole procède gratuitement à l'enlèvement des encombrants des particuliers sur rendez-vous.

Pour pouvoir bénéficier d'un rendez-vous, le nombre maximum d'objets à enlever ne doit pas dépasser 5, leur longueur ne doit pas excéder 3 mètres et leurs poids ne doit pas être supérieur à 80 kilos.

Sur le site de [Nantes Métropole](#), vous trouverez la liste des objets refusés.

Prenez rendez-vous en contactant le numéro vert suivant : 0 800 00 70 76 (du lundi au vendredi de 10h à 18h – appel gratuit depuis un téléphone fixe)

### **Quels sont les horaires de la déchèterie ?**

La déchèterie, située rue de la Pyramide, est ouverte du lundi au dimanche de 10h à 17h45, à l'exception des jours fériés.

### **Où doivent aller les entreprises et artisans pour leurs déchets ?**

Sur les déchèteries professionnelles (Rezé, Couëron...), une liste des exutoires est disponible auprès de la direction Déchets selon la typologie des déchets.

### **Les véhicules professionnels, utilisés dans un cadre privé, sont-ils acceptés sur la déchèterie ?**

Oui à condition qu'ils fassent moins de 2 mètres de haut et qu'ils ne contiennent pas de déchets liés à une activité professionnelle.

### **Où déposer les déchets non acceptés en déchèterie, comme l'amiante ?**

Les usagers doivent se rendre en déchèterie pour demander un laissez-passer et recevoir les consignes d'emballage des déchets amiantés. Ensuite les usagers doivent les apporter à ECOTERRE (Le Plantis – 44850 Le Cellier), les lundis, mardis et vendredis, de 8h à 11h45.

### **Où aller lorsque l'on dispose d'un véhicule plus haut que la barrière ?**

Les déchèteries de Rezé et La Chapelle-sur-Erdre acceptent les véhicules de plus de 2 mètres de haut, à condition d'obtenir un laissez-passer

■